

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-011-11539/22/BM

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin et paiement de la cotisation 2022**

19561

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO), créée le 5 septembre 2014, entend contribuer au développement économique de la Zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et du territoire métropolitain.

Couvrant un périmètre de 1 200 hectares, son objectif est de favoriser les mutualisations entre les industriels présents sur cette zone, selon des logiques d'écologie industrielle et d'économie circulaire, et de permettre l'implantation et le développement d'autres acteurs industriels, dans une optique de compétitivité, d'attractivité territoriale et d'innovation économique.

Cette association regroupe naturellement les entités implantées dans le périmètre de la Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin, en tant que membres actifs, mais également des industriels hors plateforme comme TotalEnergies.

De même, d'autres structures adhérentes, en tant que membres qualifiés (MAMP, CCIAMP, Région Sud PACA, CEA Tech, ADEME...), contribuent à développer l'écologie industrielle.

L'association PIICTO, a notamment pour objet de :

- développer l'écologie industrielle en élaborant des projets communs visant à l'optimisation des activités industrielles, la mutualisation de services et de synergies opérationnelles,

- pour les acteurs existants et les futurs entrants, développer des activités industrielles et ainsi préparer l'accueil de nouvelles activités en établissant une stratégie de développement et d'innovation en accord avec les missions du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), issues de la loi de réforme portuaire de 2008, notamment pour l'aménagement et la gestion des zones industrielles, et pour leur promotion,
- mettre en place une gouvernance commune basée sur une charte de management HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) pour cadrer la réglementation dite «PPRT» (Plan de Prévention des Risques Technologiques) appliquée aux plateformes industrielles, l'expérimentation ZIEE (Zone d'Intérêt Écologique et Économique), les modalités d'accueil et de services à proposer aux nouveaux entrants,
- être force de propositions en termes d'innovation réglementaire permettant un développement optimisé et densifié de la plateforme (viser une labellisation spécifique à cette plateforme expérimentale),
- préparer la mise en place, à terme, d'une structure de type GIE ou similaire, amenée à se substituer à la présente association.

Depuis 2015, cette dynamique de mise en œuvre de synergies a ainsi permis de générer à la fois des économies ou de nouveaux business pour les membres industriels (> 400 k€ en 2020) et de réduire significativement des impacts (plus de 20 000 t de matières revalorisées en 2020 ; plus de 1200 t de CO2 évitées en 2019). En termes d'innovation, ce sont actuellement près de 70 M€ de projets innovants (pilotes et démonstrateurs) qui sont en cours de réalisation sur ou en lien direct avec la plateforme.

L'association PIICTO est composée :

- de membres actifs qui représentent les entités implantées sur la zone ainsi que les propriétaires fonciers de la zone,
- et de membres qualifiés, lesquels sont des personnes physiques ou morales susceptibles d'apporter aux membres actifs un appui en termes d'expertise technique, financière ou juridique.

En 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association PIICTO en tant que membre qualifié et a réglé un montant de cotisation de 1 000 €.

Compte tenu du maintien des objectifs poursuivis par l'association PIICTO depuis cette date, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association, en qualité de membre qualifié, pour l'exercice 2022.

Il appartient donc aujourd'hui à la Métropole Aix-Marseille-Provence de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion et sur le règlement du montant de cotisation fixé à 1 000 € pour l'année 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° ECO 013-1787/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant adhésion à l'association PIICTO et paiement de la cotisation correspondante ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020

portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO) entend contribuer au développement économique de la Zone Industriale-Portuaire de Fos-sur-Mer ainsi que du territoire métropolitain ;
- Que son objectif est de favoriser les mutualisations entre les industriels présents sur cette zone, selon des logiques d'écologie industrielle et d'économie circulaire et de permettre l'implantation et le développement d'autres acteurs industriels, dans une optique de compétitivité, d'attractivité territoriale et d'innovation économique ;
- Que compte tenu de sa compétence en matière de développement économique, le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association présente un intérêt certain.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO), en tant que membre qualifié, pour l'exercice 2022, et le règlement de la cotisation d'un montant de 1 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires d'un montant de 1 000 euros sont inscrits au budget principal chapitre 011, nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES